

**COMMUNE DE
BETTELAINVILLE**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JUIN 2016**

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	15
PRESENTS :	10
VOTANTS :	14

L'an deux mille seize, le dix juin à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la Présidence de Monsieur KIFFER René, Maire.

Etaient présents :

Mmes LELEUX Aline, TASSETTI Jocelyne,
MM KIFFER René, DIOU Bernard, DAGNEAUX Joël, COUTURIER Jean-Marc, FRANCOIS Christian,
METHIA Yves, SABATIER Joël, VIGNALE Pascal.

Absents excusés : Mme VALENTIN Joëlle,

Mme RAMEAU Aline donne procuration de vote à M. DIOU Bernard,
M. GILLES Laurent donne procuration de vote à M. FRANCOIS Christian,
M. LECOMTE Dominique donne procuration de vote à Mme TASSETTI Jocelyne,
M. RENEAUX Jean-François donne procuration de vote à M. COUTURIER Jean-Marc.

Date de l'envoi de la convocation : 06 juin 2016

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 03 juin 2016

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 03 juin 2016.

2. Mise en place d'un service de restauration scolaire à la pause méridienne

La commune de Bettelainville a mis en place un service périscolaire en collaboration avec la commune de Luttange depuis la rentrée scolaire 2013/2014.

L'organisation journalière était la suivante :

- La pause méridienne avec les repas était assurée par la Commune de Luttange. Le transport aller/retour des écoliers du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) de Bettelainville / Aboncourt était assuré par la Commune de Bettelainville.
- L'accueil du soir après la classe était assuré par la Commune de Bettelainville.

Le Maire expose le travail entrepris par la Commission Ecole Jeunesse Sports et Loisirs pour faire le bilan sur le service mis en place depuis septembre 2013, au niveau communal avec les aspects budgétaire et technique, et au niveau intercommunal avec la refonte statutaire.

Cette étude nous a amené à une réflexion sur l'avenir et l'organisation de ce service public.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal

DECIDE la mise en place d'un service d'accueil de loisirs assoupli dans le cadre d'un PEDT en prolongement du service existant.

DECIDE la mise en place d'un service de restauration scolaire à la pause méridienne à Bettelainville.

AUTORISE Le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

AUTORISE Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

3. Divers

La présente séance du Conseil municipal est levée, le dix juin deux mille seize à vingt heures et trente minutes.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Bettelainville, le 14/06/2016

Le Maire :

R. KIFFER

